

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## BREVET DES MÉTIERS D'ART

### SESSION 2023

#### HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

#### ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

**ÉPREUVE DU MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023**

**Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5**

**Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.**

	<b>Pages</b>
<b>Première partie</b> <b>Géographie</b> (6 points)	2/12
<b>Deuxième partie</b> <b>Histoire</b> (8 points)	3/12 à 7/12
<b>ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE</b>	<b>7/12</b>
<b>Troisième partie</b> <b>Enseignement moral et civique</b> (6 points)	8/12 à 12/12

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

**L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.**

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2309-FHG HGEMC 3	<b>1/12</b>

## Première partie : Géographie (6 points)

**Thème 1** : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

**Compétence évaluée** : Maîtriser et utiliser des repères spatiaux (3 points)

**Question 1** : définissez la notion d'objectifs de développement durable en l'illustrant d'un exemple.

**Question 2** : localisez et nommez un exemple de conflit d'usage autour des ressources.

**Compétence évaluée** : S'approprier les démarches géographiques (3 points)

**Question 3** : présentez un exemple d'aménagement prenant en compte un ou plusieurs objectifs de développement durable.

## Deuxième partie : Histoire (8 points)

**Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.**

Capacités évaluées :

- Questionner des documents pour conduire une analyse historique.
- Construire une argumentation historique.

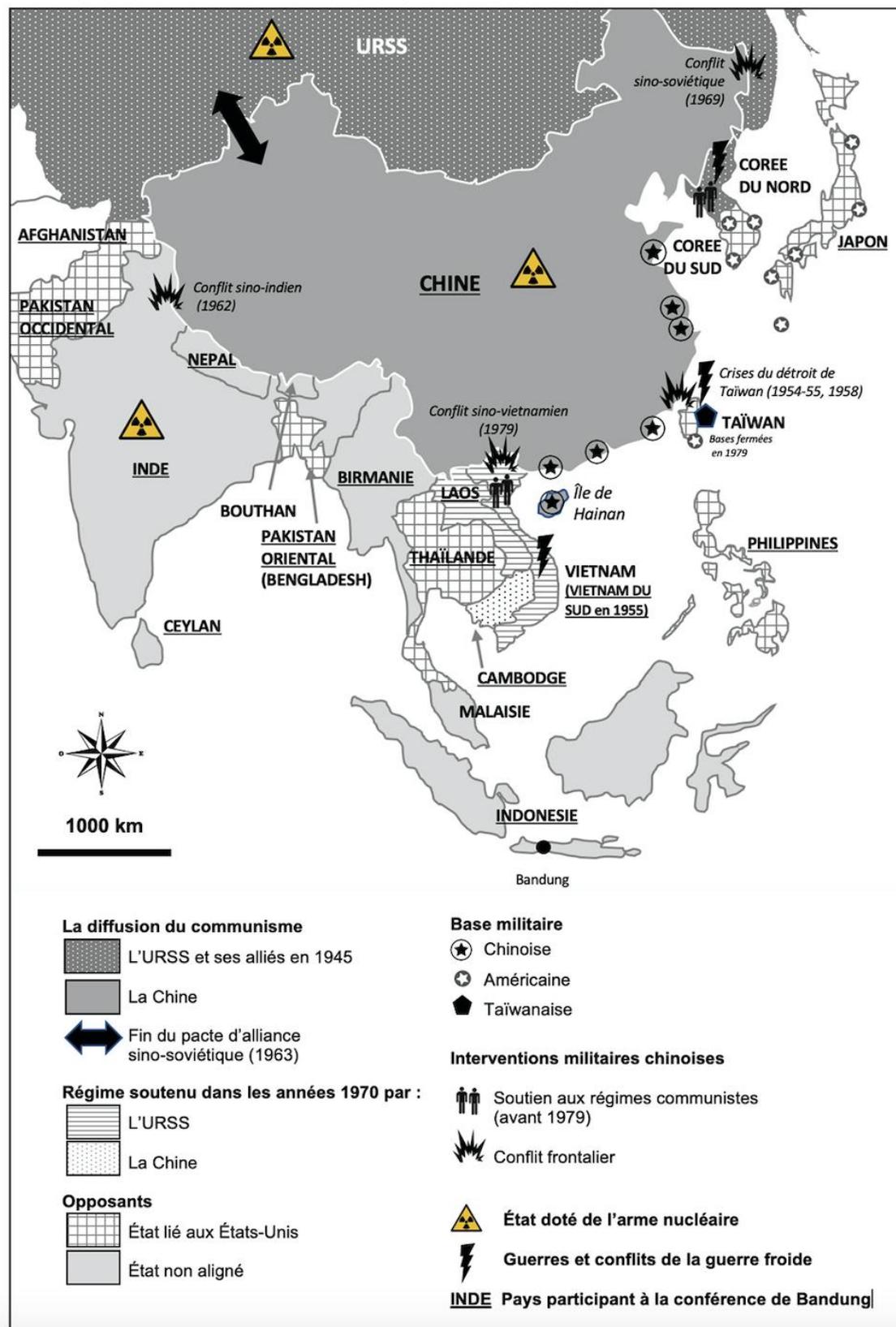
### SUJET

#### La Chine, une nouvelle puissance sur la scène internationale (1949-2000)

*Le dossier comporte 3 documents :*

Document	Source du document
Document 1	D'après Christian Grataloup. Atlas historique mondial. Paris : Les Arènes-L'Histoire, 2019, 655 pages (p. 547)
Document 2	Déclaration du gouvernement de la République populaire de Chine, 16 octobre 1964, Archives numériques du programme d'histoire et de politique publique, PRC FMA 105-01262-01, 22-26. Obtenu par Nicola Leveringhaus. Disponible sur : <a href="https://digitalarchive.wilsoncenter.org/document/134359">https://digitalarchive.wilsoncenter.org/document/134359</a> (traduction par l'académie conceptrice du sujet)
Document 3	Organisation des Nations Unies. Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Résolution officielle de l'Assemblée générale, 26 <sup>e</sup> session, 25 octobre 1971 [en ligne]. In : <i>un.org</i> . Disponible sur : <a href="https://digitallibrary.un.org/record/192054?ln=fr">https://digitallibrary.un.org/record/192054?ln=fr</a>

Document 1 : la Chine, une puissance régionale en Asie pendant la Guerre froide.



Source : D'après Christian Grataloup. Atlas historique mondial. Paris : Les Arènes - L'Histoire, 2019, 655 pages (p. 547).

Document 2 : extraits du communiqué chinois annonçant le premier essai nucléaire chinois (1964).

« Le 16 octobre 1964

La Chine a fait exploser une bombe atomique à 15 heures le 16 octobre 1964 et a ainsi réalisé avec succès son premier essai nucléaire. Il s'agit d'une réalisation majeure du peuple chinois dans sa lutte pour accroître sa capacité de défense nationale et s'opposer à la politique impérialiste américaine de chantage et de menaces nucléaires.

Se défendre est le droit inaliénable de tout État souverain. Et la sauvegarde de la paix mondiale est la tâche commune de tous les pays épris de paix. La Chine ne peut pas rester inactive et ne rien faire face à la menace nucléaire toujours plus grande que représentent les États-Unis. La Chine est contrainte de procéder à des essais nucléaires et de développer des armes nucléaires. [...]

Depuis plus d'un an, les États-Unis n'ont cessé de fabriquer diverses armes nucléaires sur la base des essais nucléaires qu'ils avaient déjà effectués. De plus, à la recherche d'une perfection toujours plus grande, les États-Unis ont, durant cette même période, effectué plusieurs dizaines d'essais nucléaires souterrains, perfectionnant ainsi davantage les armes nucléaires qu'ils fabriquent. En stationnant des sous-marins nucléaires au Japon, les États-Unis constituent une menace directe pour le peuple japonais, le peuple chinois et les peuples de tous les autres pays asiatiques. Les États-Unis mettent maintenant des armes nucléaires entre les mains des revanchards ouest-allemands par le biais de la soi-disant force nucléaire multilatérale et menacent ainsi la sécurité de la République démocratique allemande et des autres pays socialistes d'Europe de l'Est. Les sous-marins américains transportant des missiles Polaris à têtes nucléaires rôdent dans le détroit de Taiwan, le golfe du Tonkin, la mer Méditerranée, l'océan Pacifique, l'océan Indien et l'océan Atlantique, menaçant partout les pays épris de paix et tous les peuples qui luttent contre l'impérialisme, le colonialisme et le néocolonialisme. Dans de telles circonstances, comment peut-on considérer que le chantage nucléaire et la menace nucléaire des États-Unis contre les peuples du monde n'existent plus, simplement en raison de la fausse impression créée par l'arrêt temporaire des essais atmosphériques par les États-Unis ?

La bombe atomique est un tigre de papier. Cette phrase célèbre du président Mao Zedong est connue de tous. [...] En développant des armes nucléaires, l'objectif de la Chine est de briser le monopole nucléaire des puissances nucléaires et d'éliminer les armes nucléaires. [...]

Le gouvernement chinois déclare solennellement que la Chine ne sera jamais, à aucun moment et en aucune circonstance, la première à utiliser des armes nucléaires.

Le peuple chinois soutient fermement les luttes de libération menées par toutes les nations et tous les peuples opprimés du monde. Nous sommes convaincus qu'en s'appuyant sur leurs propres luttes et aussi sur l'aide mutuelle, les peuples du monde remporteront certainement la victoire. La maîtrise de l'arme nucléaire par la Chine est un grand encouragement pour les peuples révolutionnaires du monde dans leurs luttes et une grande contribution à la cause de la défense de la paix mondiale. »

Source : Déclaration du gouvernement de la République populaire de Chine, 16 octobre 1964, Archives numériques du programme d'histoire et de politique publique, PRC FMA 105-01262-01, 22-26. Obtenu par Nicola Leveringhaus. Disponible sur : <https://digitalarchive.wilsoncenter.org/document/134359> (traduction par l'académie conceptrice du sujet)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2309-FHG HGEMC 3	5/12

Document 3 : résolution 2758 votée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 octobre 1971.

« L'Assemblée générale,  
Rappelant les principes de la Charte des Nations Unies,  
Considérant que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine est indispensable à la sauvegarde de la Charte des Nations Unies et à la cause que l'Organisation doit servir conformément à la Charte,  
Reconnaissant que les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine sont les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et que la République populaire de Chine est un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.  
Décide le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kai-Chek<sup>1</sup> du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent. »

Note :

1. Tchang Kai-Chek : leader chinois anticommuniste, président de la République de Chine. En 1949, suite à la proclamation de la République populaire de Chine par Mao Zedong, le gouvernement de Tchang Kai-Chek se réfugie sur l'île de Formose (Taïwan aujourd'hui).

Source : Organisation des Nations Unies. Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Résolution officielle de l'Assemblée générale, 26<sup>e</sup> session, 25 octobre 1971 [en ligne]. In : *un.org*. Disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/192054?ln=fr>

## QUESTIONS

Question 1 : complétez l'annexe 1 (**page 7/12 à rendre avec la copie**) afin d'identifier les éléments de la puissance chinoise et les pays auxquels s'oppose la Chine. (Documents 1, 2 et 3)

Question 2 : expliquez les phrases soulignées dans le document 2 à l'aide du document 1 et vos connaissances personnelles.

Question 3 : identifiez « l'autre Chine » qui existe sur la scène internationale depuis 1949. (Documents 1 et 3)

Question 4 : expliquez pourquoi 1964 et 1971 sont des dates-clés dans l'histoire de la Chine. (Documents 2 et 3)

Question 5 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte d'une dizaine de lignes : « La Chine s'affirme comme une puissance sur la scène internationale à partir des années 1950 ».

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2309-FHG HGEMC 3	<b>6/12</b>

**ANNEXE 1 À COMPLÉTER  
ET À RENDRE AVEC LA COPIE**

	Document 1	Document 2	Document 3
Événement évoqué (précisez la date)	X		
Nature et caractéristiques de la puissance chinoise (donnez des exemples)			
Pays auxquels la Chine s'oppose			X
Motifs des conflits			

## Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

**Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.**

Compétences évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : association, liberté d'expression, démocratie, pluralisme, responsabilité...

### SUJET

#### Le débat autour du parc photovoltaïque Horizeo

Le projet Horizeo consiste à créer un parc photovoltaïque (production d'électricité à partir d'énergie solaire) de 1 000 hectares sur la commune de Saucats (Gironde). Ce projet provoque des débats.

*Le dossier comporte 3 documents :*

Document	Source du document
Document 1	Communauté de communes de Montesquieu. Projet Horizeo [en ligne]. In : cc-montesquieu.fr. 2020. Disponible sur : <a href="https://www.cc-montesquieu.fr/toutes-les-actualites/projet-horizeo">https://www.cc-montesquieu.fr/toutes-les-actualites/projet-horizeo</a> (consulté le 12 octobre 2022)
Document 2	Commission particulière du débat public sur le projet de plateforme photovoltaïque Horizeo. <i>Les chiffres du débat</i> in « Projet Horizeo à Saucats. Retour sur le débat public ». Sud-Ouest, supplément du 1 <sup>er</sup> septembre 2021.
Document 3	Association Horizon Forêt. <i>Site internet</i> (page d'accueil) <a href="http://www.horizonforet.com">www.horizonforet.com</a> (consulté le 17 août 2022)

Document 1 : la Communauté de communes de Montesquieu (CCM) (Gironde) présente le projet Horizeo.

« L'État Français, dans le cadre de sa lutte contre le réchauffement climatique et pour une transition énergétique, incite les entreprises privées à proposer des projets de développement des énergies renouvelables. À cette fin, il a notamment mis en place un outil de pilotage de la politique énergétique nationale dénommée "Programmation Pluriannuelle de l'Énergie" (PPE). ENGIE et NEOEN<sup>1</sup> portent un projet privé d'énergie renouvelable, une "plateforme énergétique bas carbone" dénommée "Horizeo". Ces porteurs de projet revendiquent dans leur présentation une intégration dans les ambitions nationales portées par le Gouvernement en matière de transition énergétique. Leur choix d'implantation s'est porté sur la commune de Saucats. Face à un tel projet, la commune de Saucats a décidé de saisir la commission nationale du débat public afin de mesurer l'opportunité, le dimensionnement, l'impact d'un tel projet. Pour fournir un maximum d'éclairages, la Communauté de communes de Montesquieu a souhaité mobiliser la communauté scientifique, les experts, les citoyens dans le but d'ouvrir le plus largement possible le champ des questionnements et de recevoir les éléments de réponse les plus précis afin d'éclairer l'avis des citoyens sur ce sujet inédit par son ampleur.

### **Présentation du projet**

Le projet HORIZEO porté par ENGIE et NEOEN repose sur un parc photovoltaïque de 1000 hectares de superficie (zone d'étude de 2000 hectares), d'une puissance potentielle d'un gigawatt, sur lequel s'adosent différents éléments complémentaires. Il s'agira du plus grand parc photovoltaïque identifié d'Europe. Les porteurs de projets proposent également un data center<sup>2</sup>, de l'agrivoltaïsme<sup>3</sup>, un électrolyseur<sup>4</sup> capable de produire de l'hydrogène et des batteries de stockage d'électricité.

Compte tenu de l'ampleur du projet, la Commission Nationale du Débat public (CNDP) a été saisie conjointement par les porteurs de projets et la commune de Saucats. [...]

### **La méthode choisie par la CCM**

Avant toute prise de position, la CCM a entrepris une démarche de connaissance et de compréhension des enjeux soulevés par ce projet (forêt, biodiversité, régime hydraulique, impacts économiques, énergies renouvelables, acceptation territoriale, etc.). Deux actions principales ont été entreprises :

- la mobilisation des élus communautaires à travers différentes commissions,
- la sollicitation de différents experts pouvant contribuer à ces réflexions. [...]

À l'issue de cette démarche, la CCM prévoit de proposer un « livre blanc » expliquant la méthode entreprise, compilant et synthétisant les apports des experts et élus. Ce document sera rendu public et diffusé au plus grand nombre à l'occasion du débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public. »

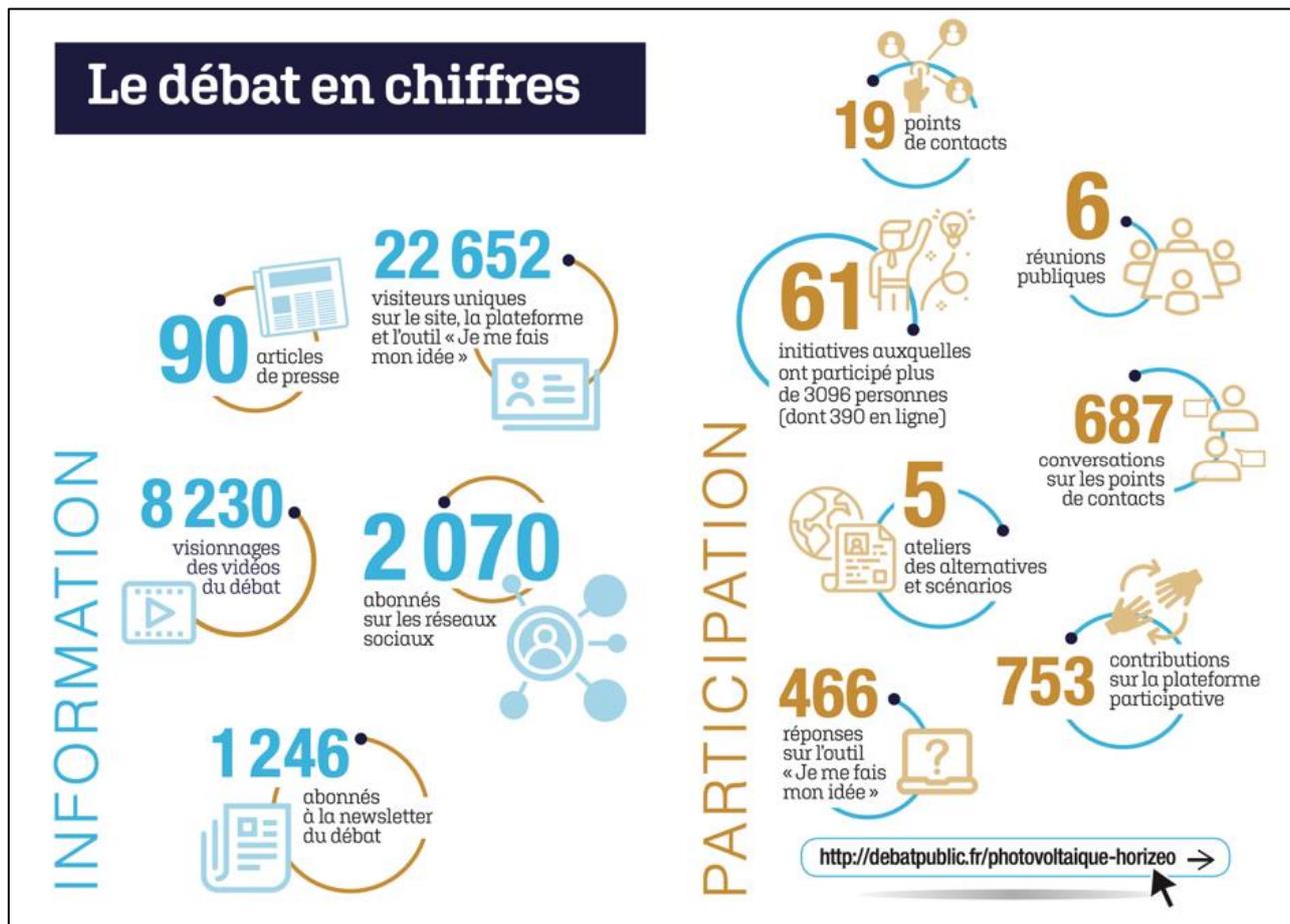
#### Notes :

1. ENGIE et NEOEN : producteur français d'énergies. 2. Data center : centre de stockage de données informatiques. 3. Agrivoltaïsme : système associant la production d'électricité et la production agricole. 4. Électrolyseur : système de production d'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau.

Source : Communauté de communes de Montesquieu. Projet Horizeo [en ligne]. In : cc-montesquieu.fr. 2020. Disponible sur : <https://www.cc-montesquieu.fr/toutes-les-actualites/projet-horizeo> (consulté le 12 octobre 2022)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2309-FHG HGEMC 3	9/12

Document 2 : les chiffres du débat public.



Source : Commission particulière du débat public sur le projet de plateforme photovoltaïque Horizeo. *Les chiffres du débat* in « Projet Horizeo à Saucats. Retour sur le débat public ». Sud-Ouest, supplément du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Accueil | Bulletins d'informations | Qui sommes nous? | Evènements | Nous rejoindre | Contact



# HORIZON FORÊT

*"Ne sacrifions pas la forêt au photovoltaïque"*



**Refusons le projet Horizéo à Saucats en GIRONDE et obtenons une consultation démocratique locale**



### Nos publications

**Bulletins d'information Cliquez ici**

En remplaçant plus de 1000 hectares de forêt par le projet industriel Horizéo (centrale photovoltaïque associée à un Data Center, un électrolyseur et un espace de stockage de l'énergie), les quartiers de Peyon et Pouchau, la commune de Saucats et les communes voisines (Le Barp, Cestas, Léognan, Saint-Magne, Cabanac-et-Villagrains, La Brède) seront directement impactées et subiront des nuisances et des risques forts (incendie, inondation, dôme de chaleur et changement du microclimat local). Mais ce projet ne va pas seulement porter atteinte à notre cadre de vie. Il menace le massif forestier des Landes de Gascogne. Comment accorder un blanc-seing à un tel projet de la démesure, guidé par des intérêts financiers sous couvert de porter des enjeux environnementaux forts? Comment comprendre qu'au motif de produire plus d'énergie à moindre coût, on soit prêt à sacrifier 1000 ha de forêt aujourd'hui, 2000 ha demain, fusse-t-elle d'exploitation? Comment penser raisonnablement qu'un champ de panneaux photovoltaïque sera plus vertueux qu'une forêt de pins? Comment accorder du crédit à ceux qui prétendent que la biodiversité sera largement plus développée au milieu des panneaux que dans la forêt? Nous ne pouvons pas nous y résoudre, nous n'y souscrivons pas.

### Pétition

**Pétition Change.org : Cliquez ici **

Parce que la forêt est un bien commun à préserver  
Parce qu'un complexe industriel (photovoltaïque, usine d'hydrogène, data-center) n'a pas sa place dans une zone forestière  
Parce que les risques : inondation, incendie, industriel, dôme de chaleur, n'arrêtent pas les porteurs de projet (ENGIE et NEOEN)  
Parce que les autorités se préoccupent de l'enjeu financier au détriment de l'environnement  
Parce que le gigantisme du projet (1 000 hectares de défrichement) est sans précédent  
**NOUS REFUSONS LE PROJET HORIZEO A SAUCATS !**  
De plus, en tant que citoyens, nous réclamons une consultation démocratique locale.  
Pour un projet d'une telle ampleur et aux conséquences majeures sur l'environnement, la population doit pouvoir s'exprimer.  
**NOUS VOULONS PRENDRE PART AUX DECISIONS QUI ENGAGENT NOTRE FUTUR !**

Note : blanc-seing : accord sans réserve

Source : Association Horizon Forêt. Site internet. www.horizonforet.com [consulté le 17 août 2022]

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : DANTON	11/12

## QUESTIONS

Question 1 : identifiez les enjeux environnementaux du débat autour du projet Horizeo. (Documents 1 et 2)

Question 2 : décrivez la démarche mise en œuvre par la Communauté de communes de Montesquieu (objectifs, acteurs, forme) pour participer au débat. (Document 1)

Question 3 : justifiez l'affirmation suivante : « *La Commission Nationale de Débat Public garantit à toute personne le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement conformément à l'article 7 de la Charte de l'environnement.* » (Documents 1 et 2)

Question 4 : citez les arguments de l'association Horizon Forêt et les moyens qu'elle mobilise pour s'opposer au projet. (Document 3)

Question 5 : quels sont les moyens légaux qui permettent aux citoyens de peser sur les choix d'aménagement en matière environnementale ? Vous répondrez à cette question dans un texte argumenté de 15 lignes environ.

<b>Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.</b>
---